



Concours « Dantedi » Paris

Deuxième édition

Règlement

Article 1. Promoteurs et organisateurs

Le Consulat Général d'Italie à Paris, en collaboration avec l'Institut Culturel Italien de Paris, lance un Concours pour les étudiants d'italien, organisé par la Société Dante Alighieri - Comité de Paris.

Article 2. Destinataires.

Le concours est ouvert aux élèves italianistes des collèges et des lycées des Académies comprises dans le territoire de compétence du Consulat Général d'Italie à Paris et aux élèves de la Scuola Statale "Leonardo da Vinci" de Paris.

Article 3. Modalités de participation

La participation est ouverte à des groupes constitués de 3 ou 4 étudiants, coordonnés par un enseignant tuteur, qui devront élaborer une oeuvre sur le thème du Concours «Dante et

Delacroix aux enfers », à l'occasion du deuxième centenaire du tableau « La barque de Dante », présenté au Salon de Paris en 1822 et conservé au Musée du Louvre, selon une des typologies suivantes :

- Vidéo inédite d'une longueur maximum de 3 minutes au format mp4, en langue italienne, inspirée au tableau;
- Réélaboration graphique du tableau accompagné par un texte explicatif en italien de 5000 caractères maximum espaces exclus.

Article 4. Conditions d'admission

Seront prises en considération et admises à la sélection les œuvres qui respecteront les modalités suivantes :

- productions qui ne contiennent pas d'images, de musiques, de textes couverts par copyright d'autrui ;
- productions qui ne contiennent pas d'images ou de textes offensifs, vulgaires, discriminatoires ou qui incitent à la violence;
- productions qui ne violent pas les droits de propriété intellectuelle d'autrui ;
- productions envoyées dans les délais prescrits ;
- productions conformes au présent Règlement dans tous ses articles.

Les participants joindront une autorisation de droits à l'image et de diffusion signée par toute personne apparaissant à l'image, ou dans le cas d'un jeune mineur, par son représentant légal. Cette autorisation sera conservée par les institutions scolaires d'appartenance, qui agissent comme garant du respect des normes prévues par la législation courante.

Article 5. Délais d'inscription

Les établissements scolaires voulant concourir devront déposer l'inscription exclusivement par voie numérique **avant le 22 mars 2022** aux adresses mail suivantes : frascati.paris@ladante.fr et dirigente.parigi@esteri.it en joignant la fiche de participation qui intègre le présent avis. Chaque établissement scolaire pourra envoyer un nombre maximum de 3 candidatures pour chaque catégorie du Concours.

Le 25 mars 2022, Dantedì, les établissements participants sont invités à se faire l'écho de leur participation au concours sur leur site et à organiser des lectures, des flash mob, des événements, en les partageant sur internet par l'hashtag #concorsodanteparigi

Les œuvres devront être envoyées, exclusivement au format numérique, aux adresses mail frascati.paris@ladante.fr et dirigente.parigi@esteri.it **avant le 13 mai 2022**.

Les œuvres dont les dimensions seront supérieures à 10 mb, et toutes les vidéos devront être envoyées par un service de transfert de fichier (par exemple wetransfer) à frascati.paris@ladante.fr et dirigente.parigi@esteri.it **avant le 13 mai 2022**.

Article 6. Sélection

L'évaluation des œuvres sera effectuée par un jury d'experts et de représentants des partenaires du Concours mentionnés à l'article 1, nommés par la Consule Générale **après le 13 mai 2022**. Ainsi seront désignés les lauréats pour chaque catégorie. L'évaluation du jury est sans appel.

Art. 7. Critères d'évaluation.

Les œuvres seront évaluées sur la base du respect des critères suivants :

- adhésion au thème du Concours ;
- capacité de transmettre avec originalité sa propre vision du thème du concours ;
- cohérence et cohésion de l'œuvre présentée ; une attention particulière sera portée à l'idée force du message ;
- richesse et qualité linguistique de l'oeuvre en langue italienne.

Art. 8 Catégories et prix

Le Concours est articulé en deux catégories :

- Collégiens;
- Lycéens.

Trois oeuvres seront récompensées pour les catégories Collégiens et Lycéens.

Les groupes remportant le premier prix pour les catégories Collégiens et Lycéens recevront 1000 euros en livres et matériels scolaires multimédia. Chaque gagnant du groupe recevra un i-Pad.

Les groupes remportant le deuxième prix pour les catégories Collégiens et Lycéens recevront, 500 euros en livres et matériels scolaires multimédia. Chaque gagnant du groupe recevra un i-Pad.

Les groupes remportant le troisième prix pour les catégories Collégiens et Lycéens recevront, 250 euros en livres et matériels scolaires multimédia.

Les groupes vainqueurs des premiers prix pourront bénéficier d'une visite gratuite guidée personnalisée au Musée du Louvre, qui aura comme objet les témoignages de la présence de la culture italienne en France et en particulier le tableau de Delacroix « La barque de Dante ».

Les prix seront remis par la Société Dante Alighieri, Comité de Paris.

La Municipalité de Ravenna fera cadeau aux groupes remportant le premier prix pour les catégories Collégiens et Lycéens des catalogues des expositions du centenaire : « Dante : les arts au temps de l'exile » et « Dante : une épopée pop », réalisées à Ravenna, et à chaque gagnant du groupe le souvenir commémoratif officiel réalisé pour le septième centenaire. A tous les finalistes sera offerte une t-shirt souvenir des célébrations.

Art. 9. Utilisations des œuvres

Les auteurs des œuvres inscrites au Concours autorisent les partenaires du Concours à les utiliser dans le cadre scolaire, pour des actions de formations et pour la promotion du Concours.

Un évènement de remise des prix et de présentation des œuvres sera organisé auprès du Consulat Général d'Italie à Paris.

Art. 10. Acceptation du règlement.

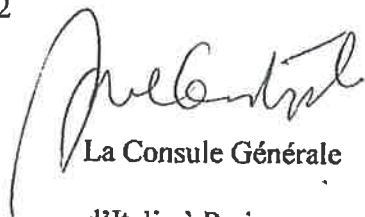
L'inscription au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à Paris, le 24 janvier 2022

Le Directeur de l'Institut

Culturel Italien de Paris

Diego Marani



La Consule Générale

d'Italie à Paris

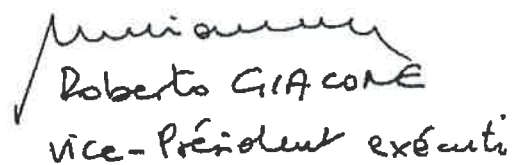
Irene Castagnoli



Le Président de la Dante

Comité de Paris

Jean Musitelli



Roberto GIACONE
vice-Président exécutif